



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Coordination sécurité routière

Affaire suivie par :
Frédéric LIWERANT
Tél : 05 53 77 60 15
Mél : pref-securite-routiere@lot-et-garonne.gouv.fr

Agen, le **08 NOV. 2023**

Le Préfet de Lot-et-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les partenaires
de sécurité routière

Objet : Plan départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2024
Appel à projets

En Lot-et-Garonne l'accidentalité routière 2023 demeure a un très haut niveau, nécessitant de maintenir une forte exigence en matière de sécurité routière.

Parce que la sécurité routière requiert la mobilisation de tous, la Préfecture de Lot-et-Garonne apporte chaque année son concours financier et logistique aux actions programmées d'éducation, de prévention et de formation portées par les acteurs locaux qui œuvrent pour la sécurité routière, qu'ils soient institutionnels, issus du monde professionnel ou de la société civile.

C'est l'objet du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), qui coordonne chaque année dans le département les actions de prévention proposées par les acteurs locaux, en déclinaison du document général d'orientation (DGO) pour la politique locale de sécurité routière.

Le DGO 2023-2028, définit les enjeux prioritaires nationaux, à savoir :

- les deux-roues motorisés ;
- les conduites à risques (alcool, stupéfiants, vitesse et non respect des priorités, distracteurs) ;
- les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélos (dont vélo à assistance électrique), engin de déplacement personnel motorisé, marche ;
- le risque routier professionnel ;
- les seniors (enjeu local).

Les projets présentés devront principalement porter sur un ou plusieurs de ces enjeux, avec une **priorité pour les projets innovants**. Afin de soutenir les initiatives en matière de sécurité routière, toute proposition étayée portant sur des enjeux particuliers (distracteurs, comportements, etc) sera également étudiée.

Une attention particulière sera portée sur la capacité à porter des actions dans tout le département, **et en particulier en zone rurale.**

Cet appel à projets s'adresse à l'ensemble des organismes publics ou semi-publics, aux collectivités territoriales, aux associations, aux établissements scolaires et aux entreprises, qui sont invités à faire connaître à la Préfecture les actions qu'elles envisagent de réaliser, y compris celles pour lesquelles aucun financement n'est demandé.

Les dossiers seront adressés sous forme dématérialisée, par courriel à l'adresse suivante : pref-securite-routiere@lot-et-garonne.gouv.fr **avant le vendredi 19 janvier 2024.**

La coordination sécurité routière de la Préfecture pourra vous apporter son soutien dans la mise en œuvre de vos actions, tant dans l'ingénierie de projet, d'une demande de subvention que dans la mise à disposition de matériel ou d'intervenants.

Je vous remercie pour votre implication déterminante et votre participation à la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière.

Pour le préfet,
la sous-préfète,
directrice de cabinet



Juliette BEREGLI